



Réf. Farde e-Assemblées : 2534037

N° OJ : 79

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Subside régional 2023.- Organisation "Vollenbike".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets 2023 initié par la Région de Bruxelles-Capitale à l'intention des communes bruxelloises pour la mise en oeuvre de projets de « mobilité durable » ;

Considérant que l'UO Mobilité du Département Développement urbain a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le projet suivant, lié à la « mobilité durable » :

- Financement pour l'organisation de "Vollenbike" pour un montant de 75.318,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er : La convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de l'organisation de "Vollenbike" est adoptée.

Article 2 : Le Collège des Bourgmestre et Echevins sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Annexes :

[Convention FR organisation de "Vollenbike" \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)